

15 jan 2026 -18:00

COMMUNIQUE DE PRESSE du RISK MANAGEMENT GROUPLe niveau d'alerte pour les infections respiratoires monte en code orange

Suite aux dernières données, le Risk Management Group augmente le niveau d'alerte pour les infections respiratoires et passe en code orange. Une attention particulière est portée sur le respect des recommandations de base et le port du masque dans les lieux fréquentés et lors de contacts avec les professionnels de santé.

Ce 15/01/2026, le niveau d'alerte pour les infections respiratoires a été relevé du code jaune au code orange. Cela signifie qu'il y a une circulation importante d'infections respiratoires qui exerce désormais une grande pression sur le système de santé. Chaque année, en période hivernale, nous nous attendons à un pic d'infections respiratoires.

En suivant bien les recommandations de base, valables toute l'année, on peut limiter ensemble le risque de passer en code rouge et éviter une surcharge de notre système de santé :

- En adoptant une bonne hygiène, en vous lavant régulièrement les mains avec de l'eau et du savon, et en toussant ou éternuant dans un mouchoir en papier ou dans votre coude, vous protégez vous-même, vos proches et les personnes vulnérables ;
- Si vous êtes malade : prenez soin de vous, restez à la maison et évitez les contacts afin de ne pas contaminer les autres ;
- La meilleure protection consiste à mettre vos vaccinations à jour en temps utile.

Vous êtes vulnérable si :

- vous avez plus de 65 ans
- vous avez une maladie chronique des poumons, du cœur, du foie ou des reins, des maladies métaboliques (y compris le diabète), ou des maladies neuromusculaires ;
- vous avez un trouble de l'immunité ;
- vous êtes enceinte.

Les nourrissons sont également vulnérables.

Les recommandations additionnelles en code orange soulignent l'importance d'une bonne aération et ventilation, et du port correct du masque buccal :

Le code orange réitère la recommandation de rester chez soi si l'on est malade, mais recommande également le port du masque par la suite tant qu'on présente encore des symptômes légers (et pendant au moins 5 jours après leur apparition).

Le port du masque est également recommandé dans les lieux fréquentés, ainsi que lors de contacts avec des personnes vulnérables (s'il n'y a pas moyen d'éviter) et lors de contacts avec le personnel soignant.

Dans les transports en commun, lors de voyages internationaux, et lors d'évènements à l'intérieur, il est recommandé à toute personne de plus de 18 ans de porter un masque et de maintenir une distanciation sociale.

Dans les hôpitaux, le masque est recommandé pour tout visiteur, et pendant chaque contact avec des patients.

Pour les enfants de moins de 18 ans, seules les recommandations de base s'appliquent ; le port du masque n'est donc pas obligatoire. Cependant, nous leur demandons, ainsi qu'à leurs parents en situation de code orange, d'être attentifs au risque d'infection dans les lieux publics, notamment en cas de contact avec des personnes vulnérables.

Dans les lieux où de nombreuses personnes se rassemblent, l'importance de la qualité de l'air, de l'aération et de la ventilation est soulignée par la recommandation, lorsque c'est possible, de mesurer la concentration de CO₂ dans l'air intérieur et de la maintenir en dessous du seuil de 900 ppm. Des mesures supplémentaires contre la propagation des virus respiratoires sont également recommandées sur le lieu de travail (dans les espaces communs tels que la cantine ou les salles de réunion, par exemple : distanciation sociale, limitation du nombre de personnes dans une même pièce, installation d'écrans plexi dans les guichets, voire recommandation du télétravail lorsque c'est possible).

Le RMG reste vigilant pour réagir et communiquer rapidement en cas de changements épidémiologiques importants. Nous espérons que la situation s'améliorera rapidement afin que nous puissions réduire les recommandations.

Pour plus d'informations concernant les recommandations consultez [le site web du SPF Santé publique](#).

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Justine Cerise
Porte-parole (FR)
+32 (0)499 27 40 30
+32 (0)2 524 99 13
justine.cerise@health.fgov.be

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 (0)2 524 99 21
+32 (0)475 93 92 71
vinciane.charlier@health.fgov.be

Annelies Wynant
Porte-parole (NL)
+32 2 524 97 38
+32 485 73 44 05
annelies.wynant@health.fgov.be